

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2025

CRÉATION D'UN DÉFENSEUR DE LA LAÏCITÉ ET DÉFINITION DE CE PRINCIPE - (N° 2000)

N° CL11

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Iordanoff

à l'amendement n° CL|8 de M. Guedj

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--